# Une vision de la crise, selon la théorie économique et sociale islamique

MOUNIR EL KADIRI\*

a crise actuelle conduit à s'interroger sur l'éthique en économie et en finance. Crise financière, crise économique, crise éthique ? Quelle analyse un croyant musulman peut-il faire des causes de la crise ? Quelques pistes de réflexion à la lumière de la conception islamique de l'activité économique.

L'économie doit-elle servir les hommes ou les asservir ? En islam, l'activité économique ne trouve sa raison d'être que dans sa finalité humaine dans le cadre d'impératifs éthiques. Elle prend en considération l'homme dans toutes ses dimensions et répond à tous ses besoins matériels et immatériels. La religion ne se limite pas à la sphère privée, elle concerne également les rapports sociaux et économiques. Les fondements de l'économie et de la finance islamique sont directement puisés dans la *charia* (ensemble des normes doctrinales, sociales, culturelles et relationnelles édictées par la Révélation).

L'argent, les biens matériels, les richesses sont considérés comme les bases de la vie ici-bas. Cet ensemble appelé « *al-mâl* » en arabe permet d'organiser la vie des hommes, les échanges, la production, l'évaluation et la satisfaction des besoins, la réalisation du bien-être. L'islam considère le bien comme la parure de la vie et comme le grand désir de l'homme dans ce bas monde.

« La richesse et les enfants sont la parure de la vie de ce monde. Mais les bonnes actions impérissables recevront une meilleure récompense auprès de ton Seigneur et elles suscitent un plus grand espoir. » (Coran, S. 18, V. 46).

<sup>\*</sup>Président, Comité indépendant de finance islamique en Europe (CIFIE); président, Centre euroméditerranéen d'étude de l'islam actuel (CEMEIA); docteur en droit musulman et sciences religieuses, École Dâr al-Hadîth al-Hasaniya des études islamiques supérieures (Rabat/Maroc); docteur en sciences des religions et des systèmes de pensée, École pratique des hautes études en sciences religieuses (Paris-Sorbonne).

Du point de vue islamique, l'argent peut être utilisé comme un moyen de bien-être et de satisfaction des besoins humains. Mais se fixer pour but l'accumulation des richesses, c'est s'acheminer vers la misère et non vers le bonheur. Le bonheur de l'homme doit aussi porter sur la satisfaction de besoins spirituels ou immatériels nécessaires à la réalisation du bien-être, tels que la paix, l'équité, la sécurité, la liberté, l'éducation, la famille, la solidarité...

Întéressons-nous tout d'abord aux finalités et aux principes de la théorie économique et sociale islamique afin de mieux comprendre en quoi les causes essentielles et substantielles de la crise sont d'ordre éthique.

# FINALITÉ ET PRINCIPES DE LA THÉORIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ISLAMIQUE

Selon la théorie économique islamique<sup>1</sup>, les grands objectifs de l'activité économique sont l'augmentation de la richesse, l'accroissement de l'emploi favorisé par la participation de tous les intéressés à la mise en place et au bon fonctionnement des projets de production, la distribution équitable de la richesse et des revenus, renforcée par la pratique obligatoire de l'aumône légale (zakât) et l'absence du gaspillage.

Si l'économie islamique est principalement finaliste, elle est également fondamentalement normative. Elle est organisée autour d'un ensemble de principes et de règles qui régissent l'activité économique.

# Les grands principes de la théorie économique et sociale islamique

Les grands principes de la théorie économique et sociale islamique sont bien résumés par Causse-Broquet (2012) : « Le principe de lieutenance des biens, le principe d'équivalence, ou de justice sociale et de solidarité, et le principe de liberté économique contrôlée. Les limites à la liberté économique sont imposées par le respect de certains équilibres : le rôle de l'argent, la place du facteur travail, la neutralité du temps et la "séquentialité" du processus économique. »

## Le principe de lieutenance ou de gérance des biens

Le concept de *istikhlaf* (mandat), édicté dans le Coran, attribue à l'homme le rôle d'agent ou de mandataire de Dieu : « L'homme est le "lieutenant" de Dieu sur terre. C'est lui qui vous a désignés gérants de la terre. » (Coran, S. 6, V. 165) ; « Faites largesse sur ce en quoi il vous a désignés lieutenants. » (Coran, S. 57, V. 7). Il découle de ce principe qu'aucune propriété n'est le bien exclusif

de son possesseur. « Le véritable propriétaire, c'est Dieu qui la laisse à l'homme, son vice-gérant sur terre, qui doit la faire fructifier. » (Siagh, 2003).

### La notion d'équivalence ou d'équité

L'esprit de justice, de solidarité, d'équité doit régner au sein de la communauté. Chacun doit gagner sa vie de manière morale et honnête, une rémunération n'est juste que si elle est la contrepartie d'un véritable travail.

#### Esprit communautaire et solidaire

La solidarité et la justice sociale sont des valeurs privilégiées : « Oui, ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, établi l'Office et acquitté l'impôt, leur récompense à eux est auprès de leur Seigneur. Et pas de crainte sur eux et point ne seront affligés. » (Coran, S. 2, V. 277) ; « Entraidez-vous dans la charité et la piété. » (Coran, S. 5, V. 2).

Le premier verset désigne un impôt (zakât) distinct de l'aumône de charité. Il montre qu'« il y a coordination entre le spirituel et le temporel : payer l'impôt est considéré comme vénérer Dieu aussi bien que prier » (Causse-Broquet, 2012). La zakât est un impôt obligatoire dont doit s'acquitter tout musulman. Elle comporte à la fois une dimension purification et une dimension redistribution.

Elle porte sur l'épargne du musulman (capital ou revenu), sur les biens qui n'ont pas été consommés ou distribués (monnaie, minerais, bétail, récoltes...).

Muhammad Baqr al-Sadr<sup>2</sup> souligne que « cette sélection du type de biens susceptibles d'être frappés par la *zakât* est le signe que celle-ci n'a pas seulement pour vocation d'opérer un transfert de richesses : si la *zakât* frappe ce type de biens, c'est parce que la thésaurisation doit être interdite. Aux deux caractères de la *zakât* correspondent donc deux finalités différentes : redistribuer la richesse et empêcher la thésaurisation en la rendant économiquement improductive »<sup>3</sup>.

# L'attitude par rapport à l'argent

L'argent n'est pas considéré comme un bien à l'égal de l'autre, ce n'est pas non plus une marchandise. Il est considéré comme stérile tant qu'il n'est pas combiné au travail. « L'argent n'est que du capital potentiel et il ne deviendra réellement capital qu'après son association avec une autre ressource afin d'entreprendre une activité productive. » (Iqbal et Mirakhor, 2006).

# Le partage des pertes et des profits

Une seule partie ne peut à elle seule assumer tout le risque lié à une transaction. Le rendement est un corollaire du risque et en constitue la principale justification.

#### L'adossement de tout financement à un actif tangible

Toutes les transactions financières doivent être adossées à des actifs réels et échangeables. Ce principe, conjugué avec celui de l'interdiction de l'incertitude excessive, a notamment pour conséquence la prohibition des produits dérivés.

# Les interdictions découlant de la théorie économique et sociale islamique

#### L'intérêt ou l'usure (ribâ)

Son interdiction découle du rôle assigné à la monnaie dans le système économique islamique. L'argent est improductif, il ne peut générer des revenus du fait de l'écoulement du temps. Plusieurs dimensions sont à considérer dans l'interdiction du *ribâ*, le fondement de l'interdiction étant l'injustice sociale :

- le risque n'est pas équitablement partagé dans une opération de prêt puisque l'emprunteur le supporte quasiment seul, d'où l'injustice sociale;
  - l'engagement est à terme, c'est donc le prix du temps ;
- la rémunération est calculée uniquement sur le capital, c'est de l'argent procuré par l'argent, ce qui est contre-nature.

L'interdiction du *ribâ* vise à éviter le recours systématique des riches à des pratiques de placement certain pour faire perpétuer leur richesse sans prendre de risques et sans recours à une activité économique réelle.

« L'interdiction du *ribâ* vise à instaurer une compétitivité économique réelle basée d'abord sur le marché des produits réels et non sur le marché des produits financiers immatériels. Ensuite, elle est basée sur l'instauration de la compétence et la compétitivité utile et génératrice de richesse pour toute la société et non sur la compétence et la compétitivité virtuelle et souvent délictuelle, génératrice de bulles financières spéculatives. Enfin, elle est basée sur la sanction juste des mécanismes régulateurs du marché pour ne laisser en son sein que ceux qui sont vraiment nécessaires et économiquement utiles. »<sup>4</sup>

# L'incertitude, la tromperie ou le risque (gharar)

Son interdiction relève des valeurs morales et de l'éthique. Un commerçant doit éviter des représentations fausses de ses marchandises, il doit en révéler ses défauts. Tout accord qui comporte une part de doute, d'incertitude ou de tromperie est invalide.

La justification économique de ce principe se trouve dans le souci de ne pas priver l'économie réelle et productive de fonds et de financements au profit de jeux financiers qui n'apportent aucune valeur ajoutée. Ces jeux financiers encourageraient plutôt le délit d'initiés des opérateurs et les pratiques douteuses d'achat et de vente d'informations visant à optimiser l'anticipation dans le jeu de la spéculation.

#### La thésaurisation

« De même, à ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans le sentier de Dieu, eh bien, annonce-leur un châtiment douloureux (...) Goûtez donc ce que vous thésaurisez! » (Coran, S. 9, V. 34-35). Ce verset a plusieurs sens : dépensez dans le sentier de Dieu suppose d'abord de payer l'aumône et la zakât. Il faut que ces biens soient « purifiés ». Enfin, il fait référence à l'obligation de faire fructifier son bien pour le bien commun. « L'interdiction de l'usure et l'obligation légale de la zakât conduisent à l'abandon des pratiques de thésaurisation, dans la mesure où les deux seuls modes d'utilisation rentable du capital financier deviennent alors soit la dépense de consommation, soit la participation aux investissements productifs. Ici encore, la stabilité économique d'une société islamique n'est pas ce qui justifie l'interdiction du ribâ ou l'instauration de la zakât : c'est au contraire du respect de ces principes dogmatiques que l'on peut déduire l'éviction, au sein de la société islamique, du facteur de crise que constitue la thésaurisation. »<sup>5</sup>

### La spéculation (maysir)

Cette interdiction est une mise en garde contre le risque. Elle se traduit de diverses manières : d'une part, on ne peut pas vendre un bien que l'on ne possède pas et, d'autre part, toute opération doit être adossée à un actif tangible.

# Les principales activités illicites (haram)

Il s'agit du commerce dans certains secteurs d'activité (l'alcool, la viande de porc, les armes, les jeux), des transactions portant sur l'or, l'argent, la monnaie (pour éviter la spéculation) et de certains types de contrats comportant des sources de litiges.

L'ensemble de ces principes et de ces règles constitue un système de valeurs auquel doivent être adossées l'économie réelle et l'économie financière.

À la lumière de l'éthique islamique, le non-respect de ces principes et de ces règles est la cause fondamentale de la crise mondiale actuelle.

# UNE CRISE FONDAMENTALE DE L'ÉTHIQUE

Cupidité, excès, inconscience, absence de limites..., la crise financière est due à divers facteurs comprenant le rythme accéléré de l'ingénierie financière à l'origine d'instruments financiers complexes et incompréhensibles pour la majorité des acteurs, un défaut d'information causé par le manque de transparence des prix de marché des actifs, un système de régulation et de surveillance dépassé et laxiste encourageant la prise excessive de risque, des modèles de gestion des risques et de comptabilité défaillants, ainsi que « l'émergence d'une structure d'incitations à l'origine d'une coalition composée d'institutions financières, de promoteurs et d'évaluateurs immobiliers, de compagnies d'assurances et d'agences de notation, dont les actions ont conduit à une sous-estimation délibérée des risques » (Diaw, 2011, p. 3).

Ces facteurs de crise illustrent l'affaiblissement des valeurs éthiques à travers la disparition de la conscience des limites. La cause profonde de la crise n'est pas une défaillance du marché, mais une défaillance morale.

# DES PRÊTS EXCESSIFS ET IMPRUDENTS PROVOQUENT RUINES ET FAILLITES

Pour consommer davantage et sans attendre, les foyers multiplient les crédits et s'endettent, tandis que les banques veulent prêter coûte que coûte.

Les banques ont prêté de l'argent avec des taux d'intérêt injustes qui ont ruiné les ménages dans l'impossibilité de rembourser leur crédit. Elles ont vendu des centaines de millions de dollars de produits d'emprunt obligataire garantis par les hypothèques des crédits immobiliers et des polices d'assurance à différentes banques aux quatre coins du monde, avant que l'on puisse se rendre compte que ces produits étaient sans valeur, ce qui a provoqué la crise des crédits hypothécaires.

Le *ribâ* est la principale cause des crises et des instabilités financières et économiques. Il crée une séparation entre l'économie réelle et le secteur financier et entraîne l'inflation de la dette par rapport à la production réelle.

L'islam condamne l'endettement en interdisant l'usure. Cet endettement de la majorité des acteurs économiques crée une interdépendance des entreprises qui, en cas de crise, se traduit par des faillites en chaîne et la destruction d'un grand nombre d'emplois. À terme, l'endettement entraîne une baisse de la consommation qui aura à son tour pour conséquence une diminution de la production et une augmentation des prix.

Chapra (2008) désigne les prêts excessifs et imprudents comme étant la cause majeure de la crise financière mondiale. « Toutefois, un tel comportement n'aurait

pas été possible sans l'existence de certains facteurs qui créent un faux sentiment d'immunité contre les pertes. Il identifie ainsi trois facteurs qui sont : le caractère inadéquat de la discipline de marché dans le système financier actuel, qui découle de la faible utilisation des instruments de partage de profit et de perte, l'expansion ahurissante de la taille des produits dérivés, notamment les *credit default swaps* (CDS), et le concept du *too big to fail* qui tend à donner l'assurance aux grandes banques que la banque centrale viendra toujours à leur secours pour les empêcher d'aller en faillite, par crainte de perturbations systémiques. » (Diaw, 2011, p. 5).

# Les ventes à découvert d'actions, de matières premières et de devises déséquilibrent les marchés

La vente à découvert est une forme de *gharar* car il s'agit de vendre quelque chose que l'on ne possède pas. Cette vente est explicitement interdite dans le *hadith* suivant du prophète (SAW) : « Ne vendez pas ce que vous n'avez pas. »

Le *gharar* se rapporte à l'incertitude dans les termes d'un contrat d'échange. Cette incertitude peut porter sur l'existence de l'objet de l'échange, son prix, sa livraison, les droits ou les obligations des parties contractantes.

Une économie irréelle axée sur la Bourse où des spéculateurs achètent et investissent à découvert en fonction des prix, de la demande et de leurs profits est un réel facteur de crise.

# La création excessive de monnaie déséquilibre l'économie réelle

Les masses monétaires mondiales ont tellement été accrues et ont une base si fragile (dollars, euros, yen...) que les monnaies correspondantes n'exercent plus de véritable fonction de conservation de la valeur.

Les États, déjà endettés, ont choisi de soutenir leur économie en lançant des programmes de soutien aux entreprises financés en créant de la monnaie (le recours à la « planche à billets »), faisant ainsi courir le risque de décrédibiliser leur monnaie et d'accroître l'inflation.

La Federal Reserve (Fed), la banque centrale américaine, a acheté 300 Md\$ de bons du Trésor à long terme. Ainsi, elle finance elle-même le déficit public en créant de la monnaie. Auparavant, elle s'était déjà substituée aux banques défaillantes pour financer les différents acteurs privés de l'économie. Dans cet esprit, elle a racheté par milliards de dollars des titres représentatifs de crédits hypothécaires, de crédits à la consommation ou aux PME (Moatti, 2009).

L'excès de liquidité était particulièrement significatif dans la période précédant la crise, ce que soulignent notamment Mirakhor et Krichene (2009) dans un important travail sur la crise.

Certes, à travers l'histoire, les pays musulmans ont eux aussi subi des crises monétaires, à l'exemple de celle qui a secoué le système monétaire égyptien au

cours du xv<sup>e</sup> siècle. « Cette crise était due à plusieurs facteurs. Les difficultés monétaires étaient alors générales à toute la Méditerranée. Cependant, elles affectaient l'Égypte de manière plus grave et surtout plus durable. Comme ailleurs, ces difficultés étaient d'abord dues à une raréfaction de la circulation des métaux précieux (Magalhaes-Godinho, 1969). Mais à cela venaient s'ajouter des effets pervers spécifiques. » (Tuchscherer, 2004) (de lourdes dépenses militaires, une forte contraction des revenus de l'État, une baisse des revenus du commerce...). La crise fut progressivement résolue à la suite de la rénovation du système monétaire basé sur deux monnaies d'or et d'argent. Malgré les problèmes découlant de la disponibilité du métal précieux, une monnaie basée sur l'or ou l'argent ne peut pas être manipulée aussi facilement qu'une simple monnaie formelle.

## Le défaut de régulation et de surveillance laisse libre cours aux excès de cupidité

La crise des *subprimes* a été rendue possible à cause d'un capitalisme acharné et démesuré, sans régulation des autorités, ni surveillance des agences de notation, conjugué à des produits financiers sophistiqués ayant permis de financer la croissance américaine par l'épargne des autres pays tout en leur transférant une bonne partie des risques.

Cette crise montre les conséquences néfastes d'une logique qui considérait que le marché peut se réguler par lui-même. L'appât du gain, l'inconscience de certains, le manque de prévisions, le manque d'éthique ont mené le système à dysfonctionner.

« Le contexte était favorable pour les agents avides, mus par le désir de maximiser leur profit, d'exploiter les aspirations des investisseurs ordinaires et de pousser les consommateurs à vivre au-delà de leurs moyens. » (Diaw, 2011, p. 5).

## Le non-partage des risques entraîne un manque d'investissements générateurs d'emplois

Pour al-Sadr, loin de promouvoir la croissance économique, le capitalisme sous sa forme usuraire nuit au développement harmonique de la production ; loin de favoriser l'investissement productif, il détourne les capitaux de tout investissement dont le résultat est susceptible de se révéler inférieur au taux de rémunération du capital garanti par le prêt usuraire.

« Il en est résulté que beaucoup de capitaux se sont déplacés du domaine de la production vers les caisses d'épargne et les banques, et que les commerçants n'entreprenaient plus un projet de production ou de commerce qu'après s'être assurés que le bénéfice que ce projet leur ferait réaliser serait normalement supérieur à l'intérêt qu'ils pourraient toucher sur les biens qu'ils prêteraient ou qu'ils déposeraient dans les banques. » (Al-Sadr, 1995).

#### **CONCLUSION**

L'économie mondiale est aujourd'hui dans une situation précaire (endettement, chômage, inflation, malnutrition...). La situation actuelle est le fruit d'un système qui encourage la concentration du pouvoir économique entre les mains d'une minorité, la primauté des intérêts individuels sur l'intérêt général et l'obtention de rendements à court terme au détriment de toute autre considération.

L'historien sociologue Ibn Khaldûn<sup>6</sup> propose une formulation générale du problème auquel se confrontent les sociétés marchandes : « L'économie marchande doit faire face à une évolution contradictoire. Grâce à la diversité et au perfectionnement des métiers, l'économie sédentaire produit plus qu'il n'est nécessaire pour la vie, permettant (...) de dégager des profits, ce qui favorise l'expansion de la civilisation. Mais, ce faisant, l'économie marchande génère aussi des appétits de plus en plus forts pour le luxe, le gaspillage et la thésaurisation qui, sur fond de domination d'un groupe social par un autre, provoquent d'autres formes d'accaparement au risque de faire imploser la société tout entière : impôts, confiscations, rentes de toutes sortes se conjuguent pour détruire les fondements mêmes de la civilisation. » (Goumeziane, 2006).

Le monde s'est installé dans un système financier uniforme considéré comme universel. Ce système est critiqué à double titre : d'une part, le manque d'éthique et, d'autre part, une finance devenue abstraite, virtuelle, déconnectée de la réalité.

La crise économique actuelle est liée à des crises financières engendrées par des produits financiers prohibés par la *charia*.

Une telle crise ne pourrait pas arriver dans un système financier islamique puisque la pratique de l'intérêt y est prohibée ainsi que les opérations purement spéculatives.

L'économie et la finance ont longtemps eu partie liée avec la morale avant de s'en dégager. Devenue mondiale, la finance s'est constituée en un système international qui alloue les ressources d'un bout à l'autre de la planète.

Les problèmes actuels montrent qu'il serait temps de réinjecter de la morale dans l'économie et la finance. Il y a nécessité de moraliser les marchés financiers.

Les principes moraux ont une valeur en soi, mais également une influence sur l'efficience du système économique et social en entraînant une allocation plus juste des ressources.

La finance éthique se développe aujourd'hui en récusant certaines activités économiques ou en cherchant à pousser l'économie dans la bonne voie au nom de valeurs individuelles et collectives (morale, religion, défense de l'environnement...) qui, prétend-elle, peuvent aussi être bénéfiques à l'efficacité économique. La finance islamique trouve toute sa place dans ce mouvement.

#### Notes

- 1. Le paradigme de la « théorie économique islamique », fondé sur la *charia*, a été développé au XX<sup>e</sup> siècle par divers économistes : Ahmad (1952), Kurshid (1980), Nazeer (1981), Awan (1983), Almisry (1985), Presley et Sessions (1994)...
- 2. Muhammad Baqr al-Sadr (1935-1980) : savant et chercheur irakien. Ses écrits économiques marquent le passage d'une pensée musulmane de l'économie en général à la constitution d'une économie proprement islamique.
- 3. « De l'économie musulmane à l'économie islamique », travail réalisé dans le cadre du département d'histoire des théories économiques et managériales de l'université de Lyon II, 2007, p. 155.
- 4. Ibid., p. 154.
- 5. Ibid, p. 82.
- 6. Ibn Khaldûn (1332-1406) fut historien, sociologue, philosophe et homme politique. Il a laissé une œuvre fondamentale : le *Kitab al-Ibar*, le « Livre des enseignements et traité d'histoire ancienne et moderne sur la geste des Arabes, des Persans, des Berbères et des souverains de leur temps », plus connu sous le nom d'« Histoire universelle ».

#### **BIBLIOGRAPHIE**

AHMAD K. (1952), Economics of Islam: a Comparative Study, Sh. Muhammad Ashraf, Lahore.

ALMISRY A. A. (1985), Islamics Economics in Sonnah, al mu'assa al-ahliya lil-ajhiza al 'almiya, Le Caire.

AL-SADR M. B. (1995), Notre économie, Beyrouth, Dar-Althakalain, p. 93.

AWAN A. A. (1983), Equality, Efficiency and Property Ownership in the Islamic Economic System, University Press of America, Lanham, Md.

CAUSSE-Broquet G. (2012), La finance islamique, Revue Banque éditions, 2e édition, p. 29.

CHAPRA U. (2008), « Discussion Forum on the Financial Crisis: Comments from Islamic Perspective », International Islamic University Malaysia, *Journal of Economics and Management*, vol. 16, n° 2.

DIAW A. (2011), «The Global Financial Crisis and Islamic Finance: a Review of Selected Literature», International Centre for Education in Islamic Finance, Munich Personal RePEc Archive, *Paper*, n° 32754.

GOUMEZIANE S. (2006), Ibn Khaldûn, un génie maghrébin, 1332-1406, Paris, Eddif, p. 57.

IQBAL Z. et MIRAKHOR A. (2006), An Introduction to Islamic Finance, Eyrolles.

Kurshid A. (1980), « Economics Development in a Islamic Framework », International Center for Research in Islamic Economics, *Studies in Islamic Economics*, Djedda.

MAGALHAES-GODINHO V. (1969), L'économie de l'empire portugais au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, Paris, SEVPEN, pp. 715-717.

MIRAKHOR A. et KRICHENE N. (2009), « Recent Crisis: Lessons for Islamic Finance », Paper presented during the 2nd Islamic Financial Services Board Public Lecture, Kuala Lumpur.

MOATTI S. (2009), « États-Unis : planche à billets, le retour », Alternatives économiques, n° 279, avril.

NAZEER M. M. (1981), The Islamic Economic System: a Few Highlights, Essays in Islamic Philosophy n° 2, Pakistan Institute of Development Economics, Islamabad.

PRESLEY J. R. et SESSIONS J. G. (1994), « Islamic Economics: the Emergence of a New Paradygm », *The Economic Journal*, vol.104, pp. 584-596.

SIAGH L. (2003), L'islam et le monde des affaires, éditions d'Organisation.

Tuchscherer M. (2004), « Stabilité monétaire dans l'Égypte ottomane du XVI e siècle et commerce de l'or en poudre à partir du Bilâd al-Takrûr », Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM), université de Provence.